LIMOGES MÉTROPOLE

ARRETE

du 12 décembre 2025

Portant délégation de signature à **Mme Sandrine SOREL**, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et Directrice par intérim de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social

N° 27579

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9 et l'article L.5211-30,

Vu la délibération 12 du 17 avril 2025 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président,

CONSIDERANT que Mme Sandrine SOREL assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et Directrice par intérim de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social,

ARRETE

ARTICLE 1er : En l'absence du Directeur général des services, délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Sandrine SOREL, pour la signature de tout document, à l'exception de ceux relatifs à l'abattoir, aux abattoirs marchés et aux marchés d'intérêt national.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du lundi 29 décembre 2025 jusqu'au vendredi 2 janvier 2026 inclus.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 16/12/2025

Président

Publié le mardi 16 décembre 2025

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès de l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son notification.

Fait au Palais le 16/12/2025

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Sandrine SOREL, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - *Publié le 16 Décembre 2025*

27579.pdf
(.pdf, 156,5 Ko)

TÉLÉCHARGER